PRÉFÈTE
DE LA SOMME
Liberté
Égalité
Fraternité

Service de la coordination des politiques interministérielles
Bureau de l'environnement et de l'utilité publique

Amiens, le 07 AVR. 2022

Installations classées pour la protection de l'environnement

La préfète de la Somme donne acte à la société JJA, dont le siège social est situé 176 avenue du Général de Gaulle à Neuilly-sur-Seine (92522) de sa déclaration du 1er avril 2022, reçue le 5 avril 2022, en application de l'article L513-1 du code de l'environnement, en vue d'obtenir le bénéfice des droits acquis concernant les installations qu'elle exploite sur le territoire des communes d'Argoeuves et Saint-Sauveur, ZAC des Bornes du Temps.

Cette installation relève des rubriques suivantes de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement figurant en annexe du présent donner-acte.

Pour la préfète et par délégation
La secrétaire générale

Myriam GARCIA

Copie à
Monsieur le maire d'Argoeuves
Monsieur le maire de Saint-Sauveur
Monsieur le directeur régional de l'environnement,
de l'aménagement et du logement Hauts-de-France

51, Rue de la République
80020 AMIENS Cedex 9
Tél : 03 22 97 80 80
Mél : pref-environnement@somme.gouv.fr

ANNEXE

Nom de l'établissement : JJA
Commune : Argoeuves et Saint-Sauveur

Régime et classement ICPE

Rubrique	*Intitulé*	*Volumes / tonnages des installations*	*Classement*
1510.2-a	Entrepôts couverts (installations, pourvues d'une toiture, dédiées au stockage de matières ou produits combustibles en quantité supérieure à 500 tonnes), le volume des entrepôts étant : a) Supérieur ou égal à 900 000 m ^{3}	Volume de l'entrepôt 1 274 943 m^3 quantité stockée : 66 521 t dont : - rubrique 2663-2 : 42467 m^3 - rubrique 1530 : 500 m^3 - rubrique 1532-2 : 15 156 m^3	A
4320-2	Aérosols extrêmement inflammables ou inflammables de catégorie 1 ou 2, contenant des gaz inflammables de catégorie 1 ou 2 ou des liquides inflammables de catégorie 1. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : 2. Supérieure ou égale à 15 t et inférieure à 150 t	Quantité stockée = 47 t	D
4440-2	Solides comburants catégorie 1, 2 ou 3. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : 2. Supérieure ou égale à 2 t mais inférieure à 50 t	Quantité stockée = 30 t	D
4510-2	Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : 2. Supérieure ou égale à 20 t mais inférieure à 100 t	Quantité stockée = 30 t	D
4511	Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie chronique 2. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant inférieure 100 t	Quantité stockée = 35 t	NC
2910A	Installations de combustion (chaudières gaz)	Puissance thermique = 6 MW	DC
2925-1	Atelier de charge d'accumulateurs	Puissance de charge = 1 100 kW	D